



*Association Les Fontaines*

*Abbé Pierre Marlé*

**Vendredi 03 septembre 2010 :**

**ACCUEIL au CENTRE EDUCATIF « les Fontaines »**

**de Monsieur Bernard FOUCAUD, Délégué aux affaires sociales**

**& de Madame Nathalie MARTNER, Directrice Enfance– Famille,**

**Responsables de la protection de l'enfance du Département de l'Eure.**

Le CENTRE EDUCATIF de l'Association Les FONTAINES – Abbé Pierre Marlé, établissement social et ensemble éducatif diversifié pour adolescent(e)s et jeunes majeurs - sous statut de Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) - participe activement depuis sa création en 1971 au dispositif de Protection de l'Enfance dans le département de l'Eure.

Le Vendredi 3 Septembre 2010, l'Association et l'établissement, représentés par Monsieur François DENONCIN, Directeur Général, et Madame Annie GORJU, Directrice d'établissement, ont reçu les responsables de la protection de l'enfance du Département de l'Eure, Monsieur Bernard FOUCAUD, Délégué aux affaires sociales, et Madame Nathalie MARTNER, Directrice Enfance-Famille.

Mme MARTNER, nommée en qualité de Directrice Enfance-Famille depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, a souhaité découvrir au plus tôt les établissements et les services concourant aux missions de l'aide sociale à l'enfance et au développement des orientations du schéma départemental enfance-famille. Pour sa découverte et première visite du CENTRE EDUCATIF « Les FONTAINES » et selon ses attentes, Mme MARTNER souhaitait visiter en priorité les « internats » - soit les trois services éducatifs et unités de vie de l'établissement.

A 10h00, Mme MARTNER et M. FOUCAUD ont été accueillis par Mme GORJU et M. DENONCIN au 211, rue de Verdun à Vernon (direction et service administratif de l'établissement) en salle de réunion.

Siège social : 101 rue de bizy – VERNON

Siège administratif : Centre polyvalent « les Blanchères » - 40 rue Louise Damasse – VERNON

Tél. : 02 32 64 35 70 – Fax : 02 32 64 35 79 – Courriel : [siege.asso@lesfontaines.fr](mailto:siege.asso@lesfontaines.fr)

Adresse postale : B.P. 128 - 27201 VERNON cedex Site Internet : [www.asso-lesfontaines.fr](http://www.asso-lesfontaines.fr)

**Association Loi 1901 à but non lucratif et d'utilité sociale**

**Déclarée à la préfecture de l'Eure le 30.11.1955**

Après les présentations respectives, M. FOUCAUD, Délégué aux affaires sociales, a introduit les échanges par un retour sur **l'importance des relations institutionnelles et partenariales entre le Département de l'Eure et l'Association**. Les enjeux forts qui entourent ces relations, et les nombreuses coopérations, anciennes comme récentes, ont été mises en perspective.

M. DENONCIN, Directeur Général, a souligné les contributions concrètes de l'Association et de l'établissement au développement de la protection de l'enfance et des orientations des schémas départementaux successifs, par deux illustrations significatives :

- Création et ouverture du service éducatif et de l'unité de vie « adolescentes » à Val de Reuil en avril 1993 (appel à projet de décembre 1991),
- Création et ouverture du service éducatif et de l'unité de vie « préadolescent(e)s » (mixte) à Vernon – rue E. Loubet – en mai 2007 (appel à projet de février 2004 / schéma 2003-2008).

Les échanges ont été poursuivis par la **présentation de l'Association Les FONTAINES – Abbé Pierre Marlé**: son histoire, sa création en 1955, son fondateur, ses présidents et ses responsables successifs, ses statuts, son développement puis sa structuration-mutualisation en 2007 avec un siège et une direction générale, ses pôles d'activités (Protection de l'enfance, Enfants et adolescents en difficultés psychologique, Handicap moteur, Guidance et Médiation familiales), ses établissements et ses services sociaux et médicosociaux, ses dernières réalisations et ouverture de structures, ses projets.

Puis par la **présentation de l'établissement, le CENTRE EDUCATIF « Les FONTAINES », Maison d'Enfant à Caractère Social (MECS)**, plurielle dans ses modalités d'accueil et de prise en charge diversifiées (à Vernon et Val de Reuil). L'établissement est ouvert 365 jours et 24H/24H.

Sa capacité d'accueil, depuis 2007, est de 67 places. L'établissement s'adresse à des adolescent(e)s de 13 à 18 ans ou jeunes majeur(e)s de moins de 21 ans, relevant du champ de la protection de l'enfance, confiés par les autorités administratives (Service ASE) ou judiciaires (Tribunal pour enfant) dans le cadre d'une mesure de placement.

Il a pour mission la protection, l'éducation, l'intégration sociale et la régulation des liens et ressources intra familiales dans le respect des décisions judiciaires.

Seul établissement sur le département habilité à recevoir un nombre si important d'adolescents en grande difficultés familiales, sociales, psychologiques et relationnelles, le CENTRE EDUCATIF a su au fil de son expérience :

- ✓ diversifier ses modes de prises en charge (Internat traditionnel, placement familial, suivi éducatif sans hébergement, accompagnement social en studio individualisé, internat modulable)
- ✓ et adapter son organisation interne (en petites unités de vie socio éducative et autres prestations situés sur des sites géographiques déconcentrés)

Ce dispositif de l'établissement, d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement éducatif et social, permet des conditions d'accueil de qualité et un parcours institutionnel pour les jeunes dans une continuité éducative et relationnelle. Il se décline par quatre services éducatifs déconcentrés :

1- **le Service éducatif & l'Unité de Vie socio-éducative « adolescents »**, 209 rue de Verdun – 27200 Vernon

2- **le Service éducatif & l'Unité de Vie socio-éducative « pré adolescent(e)s »**, 70 rue Emile Loubet – 27200 Vernon

3- **le Service éducatif & l'Unité de Vie socio-éducative « adolescentes »**, 20 Cour des Mousquetaires – 27100 Val de Reuil

4 - **le Service d'Accueil Individualisé :**

- **Le placement familial**, 53 avenue de Rouen – 27200 Vernon
- **Les Appartements de Suivi Personnalisé** (semi autonomie, Jeunes majeurs) à Vernon, Les Cendriers Appt 17, et à Val de Reuil, 41 Cour de la Lance – Appt 317.

L'établissement propose également (depuis sa création en 1971) une mesure de **Suivi Educatif Sans Hébergement** (SESH) dans l'environnement de Vernon et Val de Reuil (prestation de service transversale aux différents services éducatifs). Cet accompagnement peut s'adresser également à des jeunes en primo admission.

Ces présentations ont été accompagnées de la remise à Mme MARTNER et à M. FOUCAUD de documents (plaquette de l'Association, projet associatif, fiches descriptives des établissements, organisation générale, bulletins associatifs, ..., projet d'établissement du Centre Educatif actualisé en 2009, rapport d'activité 2009 de l'établissement,...).

Mme GORJU, Directrice du Centre Educatif, a souligné la capacité de l'Association et de l'établissement à répondre à de futurs appels à projets consécutifs à la seconde génération du schéma enfance-famille, pour apporter des réponses adaptées à l'évolution des besoins

d'adolescence, et notamment pour développer des modes de prise en charge modulable, ou en milieu ouvert renforcé pour les adolescents.

Il a été souligné que l'établissement accueille des jeunes confiés prioritairement par la Direction Enfance-Famille du Département de l'Eure au titre de ses missions d'aide sociale à l'enfance, et sur orientation par la Cellule départementale de traitement des signalements et des admissions. Parmi les jeunes actuellement accueillis, seuls 5 sur l'effectif de 67 relèvent de départements extérieurs, souvent limitrophes. Ceci étant précisé que ces jeunes ont très souvent des situations familiales en lien avec le Département de l'Eure (parentés, changement de domicile,...), lesquelles expliquent leur accompagnement dans l'Eure dans une continuité éducative.

La présentation du CENTRE EDUCATIF « Les FONTAINES » s'est poursuivie par la visite du Service éducatif et de l'Unité de vie « adolescents » du 209 rue de Verdun à Vernon où Mme MARTNER et M. FOUCAUD ont été également accueillis par M. Frank LECERF, Chef de service éducatif. Ce service accompagne 12 garçons de 15 à 18 ans, en internat.



*Messieurs Foucaud, Denoncin et Lecerf, Mesdames Martner et Gorju*

Mme MARTNER et M. FOUCAUD ont visité l'ensemble des locaux, les espaces collectifs et les espaces d'hébergement dont quelques unes des chambres individuelles.

Durant la visite, les échanges ont portés notamment sur : le fonctionnement du service, son organisation matérielle ; le déroulement de la journée et les horaires ; la cuisine, la confection des repas, l'équilibre alimentaire ; l'entretien des locaux ; la participation des jeunes ; la pratique éducative ; les apprentissages poursuivis par les garçons dans la vie quotidienne, la vie du groupe et la vie sociale, scolaire et professionnelle ; les relations avec les familles ; l'espace d'accueil des parents et les entretiens médiatisés ; etc.

La présentation du CENTRE EDUCATIF « Les FONTAINES » s'est poursuivie par la **visite du Service éducatif et de l'Unité de vie « préadolescent(e)s » du 70 rue Emile Loubet à Vernon** où Mme MARTNER et M. FOUCAUD ont été également accueillie par M. François VILLERS, Directeur adjoint éducatif et responsable de ce service qui accompagne 12 garçons et filles de 13 à 15 ans, en internat.

Durant la visite de l'ensemble des locaux, les échanges ont porté notamment sur :

- la réalisation de ce service mixte et ses premiers accueils de garçons et de filles en mai 2007, en réponse à l'appel à projet du Département de l'Eure et à son cahier des charges dans le cadre des orientations du schéma enfance-famille 2003-2008 ;
- la mixité, les espaces communs et les espaces distincts ;
- la cuisine, la liaison avec la cuisine rue de Verdun, les repas ;
- le rôle de la Maitresse de maison ;
- la salle « des familles », lieu distinct de l'unité de vie pour favoriser l'accueil et les échanges avec les parents ;
- l'accueil des jeunes à des activités extérieures dans les structures locales (musique, sports, théâtre,...) ;
- la participation des jeunes à l'entretien et à la décoration de l'unité de vie et du jardin ;
- la répartition des espaces d'intimité et des espaces collectifs, l'accès aux locaux, les circuits de circulation, la sécurité et la surveillance ;
- les relations avec les nombreux voisins (rencontres, régulation des nuisances, aménagements des espaces mitoyens, la prise en charge de cette question par l'ensemble de l'équipe) ;
- le budget « éducatif », l'éducation, l'expression et la responsabilisation des jeunes ;
- les admissions et la contribution à l'accueil d'urgence ;
- le fonctionnement durant les week-ends ;
- l'obligation scolaire et la scolarisation des jeunes dans les collèges Vernonnais ;
- la spécificité et le travail engagé avec l'éducation nationale et un réseau d'employeurs sur l'atelier de jour et de remobilisation scolaire ;

L'atelier de remobilisation scolaire est destiné à soutenir les jeunes ayant des problématiques scolaires importantes. M. VILLERS a souligné sa vocation à être dépassé pour revenir vers la scolarité de droit commun. Tous les jeunes accueillis en Maison d'Enfants à Caractère Social relève de l'obligation scolaire et d'une scolarisation de droit commun en collège.

Le travail éducatif et pédagogique mené par l'éducatrice porte sur la remobilisation du jeune au travers notamment d'activités parascolaires, extérieures, etc.

Cet atelier accueille environ 2,3 ou 4 jeunes en journée.

Il permet d'organiser des parcours scolaires modulés en lien étroit avec les Principaux, les Conseillers d'Education et les Enseignants référents des jeunes dans leurs collèges ;

Ainsi qu'un réel accompagnement progressif pour des jeunes en difficulté scolaire, ou de prendre en charge des jeunes qui peuvent être temporairement déscolarisé avant leur admission, ou lors de « période de crise » ou d'exclusion temporaire du collège.

L'atelier de remobilisation scolaire permet aussi un soutien au niveau des devoirs scolaires.

Son rôle en complément de celui des collèges est à présent bien repéré par les responsables et les équipes pédagogiques des établissements scolaires. Il permet de tenir une scolarité pour la plupart des jeunes.



- *L'atelier de remobilisation scolaire* -

*Amandine, Mesdames Semaga, Gorju et Martner, Messieurs Foucaud, Villers et Almanza*

La présentation du CENTRE EDUCATIF « Les FONTAINES » s'est poursuivie par la **visite du Service éducatif et de l'Unité de vie « adolescentes », cour des mousquetaires à Val de Reuil** où Mme MARTNER et M. FOUCAUD ont été également accueillis par M. Patrick THOURET, Chef de service éducatif. Ce service accompagne 10 jeunes filles de 15 à 18 ans, en internat.

Durant la visite de l'ensemble des locaux, les échanges ont porté notamment sur :

- la réalisation de ce service en avril 1993 en réponse à l'appel à projet du Département de l'Eure ; l'évolution de son projet ;
- sa structure de logements sociaux locatifs, son environnement urbain et architectural issu du développement de la « ville nouvelle » dans les années 1970 ;
- les relations de voisinage, dans la cité et le quartier ;
- l'effort de dissociation et d'aménagement des espaces réalisé, entre ceux de l'unité de vie et des jeunes filles et de ceux du service et des professionnels ;
- les travaux d'entretien, d'aménagement, de décoration de l'habitat ;
- les modalités de rencontre avec les parents (salle de rencontre avec un accès indépendant de l'unité de vie, disponibilité le samedi matin,...) ;
- l'espace détente, lecture,..., aménagé pour et avec les jeunes filles ;
- le règlement de fonctionnement ;
- la participation forte des jeunes filles à la journée organisée en novembre 2009 à l'occasion du vingtième anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant ;
- le fonctionnement de la cuisine, la liaison et l'approvisionnement des denrées avec la cuisine rue de Verdun à Vernon, les repas confectionnés avec les jeunes filles le week-end, les repas du midi en semaine pris en priorité dans les lieux scolaires et professionnels, afin de favoriser l'intégration sociale des jeunes filles.

Au terme de cette visite de Mme MARTNER et de M. FOUCAUD au CENTRE EDUCATIF « Les FONTAINES », et en particulier sur ces trois services d'internat dont ils souhaitaient une bonne visualisation et découverte concrète, d'autres échanges ont eu lieu avec Mme GORJU et M. DENONCIN, en particulier sur :

- les modes d'accueil et d'accompagnement des adolescents les plus autonomes et des jeunes majeurs ;
- les difficultés actuelles d'accès à une prise en charge complémentaire et de partenariat pour les jeunes présentant des problématiques psychologiques voire psychiatriques ; le déficit réel en termes de moyens de la santé mentale dans le Département de l'Eure et notamment sur la ville de Vernon qui n'est pas rattachée au CHS d'Evreux.
- la permanence de la mission de l'établissement.
- La souplesse entre services éducatifs, qui permet de changer de modalité d'accueil et d'accompagnement, au sein du Centre Educatif, préservant ainsi une continuité dans les méthodes d'actions pendant la durée des placements des jeunes accueillis.
- les différentes prestations développées par l'établissement (internats, placement familial, semi autonomie jeune majeur en studio, suivi éducatif sans hébergement) ;
- Et sur la capacité de l'Association et de l'établissement à apporter des réponses adaptées à l'évolution des besoins et des parcours chaotiques des adolescents, et à répondre à d'éventuels appels à projets dans le cadre des orientations du prochain schéma départemental enfance-famille.

Enfin, si le Service d'Accueil Individualisé n'a pu être visité par M. FOUCAUD et Mme MARTNER, pour des raisons d'agendas chargés, nous avons convenu qu'une autre rencontre pourrait être mise en place dans les mois à venir. Ils ont fait part de leur satisfaction pour leur accueil et leur visite, et en particulier pour la bonne tenue des espaces de vie des jeunes.

Mme MARTNER a souligné la souplesse des parcours dans cet ensemble éducatif diversifié et la pertinence des sites géographiques des structures de l'établissement, en particulier en proximité et au service des Unités Territoriales d'Action Sociale de Vernon, Louviers et Evreux.

*Vernon, Novembre 2010*

*M. François DENONCIN*

*Directeur Général de l'Association Les Fontaines – Abbé Pierre Marlé*

## Délégation sociale

Direction enfance-famille

 Hôtel du département  
Boulevard Georges-Chauvin  
27021 Evreux cedex  
Tél. 02 32 31 50 50  
Fax 02 32 33 68 00  
Internet. [www.cg27.fr](http://www.cg27.fr)

**Nathalie MARTNER**  
**Directrice Enfance Famille**  
Délégation Sociale  
Département de l'Eure  
Secrétariat  
Audrey SIMO  
Délégation sociale  
Assistante du Directeur Enfance-Famille  
☎ 02 32 31 93 32 📠 02 32 39 91 71



*Association Les Fontaines*

*Abbé Pierre Marlé*

### **Siège Administratif**

#### ***Direction générale & Pôle ressources associatif***

Centre polyvalent "Les Blanchères"  
40 rue Louise Damasse – VERNON

**Adresse postale : BP 128 - 27201 VERNON cedex**

☎ 02 32 64 35 70 📠 02 32 64 35 79

Courriel : [siege.asso@lesfontaines.fr](mailto:siege.asso@lesfontaines.fr)

**Association LES FONTAINES – Abbé Pierre Marlé**

**Siège social :** 101 rue de Bizy - 27200 VERNON

**Site Internet :** [www.asso-lesfontaines.fr](http://www.asso-lesfontaines.fr)

### ***Pôle Protection de l'enfance***

#### **Centre éducatif « Les Fontaines »**

Etablissement social & ensemble éducatif diversifié  
pour adolescent(e)s et jeunes majeur(e)s

Capacité d'accueil 2007 : 67 places

Fonctionnement continu avec hébergement (365 jours)

#### **Direction et service administratif**

211 rue de Verdun – BP 330 - 27201 VERNON cedex

☎ 02 32 71 02 03 📠 02 32 21 58 43

Courriel : [c.educatif.fontaines@wanadoo.fr](mailto:c.educatif.fontaines@wanadoo.fr)

*Enfants et adolescents en difficultés psychologiques Protection de l'enfance Handicap  
moteur Guidance familiale Enfants et adolescents en difficultés psychologiques  
Protection de l'enfance Handicap moteur Guidance familiale Enfants et adolescents en*